AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 18 juin 1849

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 18 juin 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

<u>Degon</u> est cité(e) dans cette lettre <u>Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)</u> est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 18 juin 1849, 1849-06-18

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26994

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation2 p. (345, 346)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>18 juin 1849</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)</u>
Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin informe Oudin-Leclère qu'il avait fait saisir tous les poêles contrefaits se trouvant chez Degon quand Oudin-Leclère lui apprit sa faillite, mais que le syndic de faillite élève des prétentions sur les poêles qui n'étaient pas encore achevés. Le syndic, explique Godin, juge que ceux-ci ne peuvent être considérés comme contrefaits et qu'ils auraient dû être brisés et vendus comme ferraille au profit de la faillite. Godin demande à Oudin-Leclère de lui envoyer le tarif de Degon pour faire l'estimation de la valeur de ces poêles. Dans le post-scriptum Godin ajoute que Degon a fait disparaître les modèles qui lui restaient et enlevé les pièces essentielles de ses poêles pour qu'ils perdent une grande partie de leur valeur ; il demande à Oudin-Leclère s'il ne faudrait pas faire arrêter Degon.

Mots-clés

Appareils de chauffage, Consultation juridique, Contrefaçon, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)

Personnes citées Degon [monsieur]

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDegon GenreHomme Pays d'origineInconnu ActivitéInconnue

BiographieRéside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

NomOudin-Leclère, Louis (1803-1885) GenreHomme Pays d'origineInconnu ActivitéDroit/Justice

BiographieAvocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023

18/49 Elreuse albonsieur Froment Juin 16 ye vous invite a vinir me righer atte for Dans la huitaine dont ge ne veux plus attendre plus longtemps les recourrement , y'ai I hon . De so o Monsure Colombil hournes for bun rein vos fiftes des to mon it qu'el for your remerce is kinsugnements que me Jonne dutre vernice Je news en subscent sation for de 3. man' rutifier le compte gent vous lavez aux mpagné if me puit raisonnablement the sumis que in retare a el aporte ians la prise de libraisan lyn ne procioe samais are plus de diligeance aux termes de des conventions le payement complant count intrainer une rimise dur fre 6030 de fre 3.50% doit 211,08 due for 6030 de fo 5 " det 301.50 pe dans on virse fugous, us wasemble fr 4512.35 Nather for dein a /2 12060 fe down with prout return for Loo, 60 (2 mois dur fr 6060) faxant insimble \$ 210 0,60 fe risk Nows verious for 3586,05 don't ge vous werke in un mandat fur baris our 12 juil it prochain resulty men security huption foreque sous m'aster, civit soto dernière qu' m'annomicat Lesvins la faillithe begon la saisie tait operir et javail fait enterir de they Degon tous les abouts proiles resultant in la contrepación aujour hui le symin chere ins pretentions dur us poiles surtout detil en ce que concerne un certain namble que netact par encore achieves it don't les pieus nitant pas encore

Suidais ne prevent suivant lu se present the consider comme stant des poiles contrapaits et suriaient du être brises et vinius comme firaible our profit in to faithith a distinu me parrait insoutinable, malgie upa nous sommes tombes o'accord pour en face Lestimation it for besoin pour who as Tarifo degon que vous arrey entre le mouns Vinilary me les refourner moviles it a en outer enteré toutes les pieces esdentielles des pailes que ha restaient de maniere quils perdent pour mai une grane partie de hur value fe me dans vya umanie de fe m divais pas thursher a faire premire ut homm Vuulley men vie un met huson Monsieur Loddet ne poutant gites differer plus long tomes 20 Juin be receverirement on for domme on the gyg, go que vous me derve, compreis la refare for Thommer de vous premier que se viens de faire traite dur vous de cette som me are & fuillet prochain usueller faire honneur a ma signature et witer les desagrin dun prestet agreery Mansieur mes depuirs salutations de mimes lettrat adresses a saithant gobo de dois de na pour fa 120,35 a baring aut in Mexices sown to 925 ho